## Les accords Schengen/Dublin

Le 5 juin 2005 le peuple suisse s'est prononcé sur les accords bilatéraux d'association à l'espace Schengen et à l'espace Dublin. La Suisse a négocié avec l'Union européenne une sorte de pré-intégration en vue du futur. La question est toujours la même : devons-nous nous engager pleinement dans le système européen ou rester à l'écart comme c'est le cas actuellement? Jusqu'à ce jour, les parlementaires suisses ont négocié avec Bruxelles afin d'obtenir des allégeances réduisant les mesures discriminatoires qui frappent les pays refusant la suprématie de la politique européenne.

Voyons ces accords plus en détail :

L'accord Schengen prévoit une **abolition** systématique du **contrôle** des personnes aux **frontières** est prévue afin de **décongestionner** celles-ci. Il autorise par contre des **contrôles inopinés** de la population à **l'intérieur du pays**. Il sera alors important d'être en possession d'un document d'identité valable en tout temps. Les marchandises ne sont pas encore touchées par ces mesures.

L'Union européenne veut **renforcer** la **coopération** en matière de **police** et de **justice** afin d'assurer une **meilleure liberté de déplacement** et **plus de sécurité**. Ces mesures visent à empêcher, grâce au **Système d'informations Schengen** (**SIS**), qu'une personne fuie la justice en allant dans un autre pays. Le SIS est une **banque de données** dans laquelle sont enregistrées les **personnes recherchées par la police**. A ce jour, **12 millions d'entrées** peuvent être consultées. Ce **système** est **utilisé** par **treize pays membres**, dont la Grande-Bretagne, ainsi que par la Norvège et l'Islande.

Une nouvelle politique commune en matière de visa sera à l'ordre du jour. Pour simplifier les échanges et le tourisme, l'obtention du visa Schengen permettra à son titulaire de voyager librement sur le territoire européen. La participation à cet accord annulera la nécessité d'un visa supplémentaire pour rentrer en Suisse.

L'accord prévoit aussi un **contrôle très strict** dans le domaine des **armes**. Leur acquisition nécessitera la présentation d'un **permis** ou sera soumise à une **déclaration**.

L'accord de Dublin découle de la création de l'espace Schengen. Il va déterminer l'Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile. Cette coopération dans le domaine de l'asile sera gérée par une banque de données: Eurodac. Les empreintes digitales des personnes ayant déposé une demande d'asile seront enregistrées. Ceci concerne vingt-sept Etats d'Europe. La Suisse n'aura plus besoin de s'occuper des réfugiés déjà inscrits quelque part en Europe puisqu'un seul Etat sera compétent pour traiter une procédure d'asile.

Plusieurs questions se posent : devons-nous pleinement participer, adhérer à ce système ou devons-nous au contraire rester en retrait? Les **opposants** à ces textes **jouent sur la peur** et la crainte du lendemain. On cite souvent la **montée** de la **criminalité**, la **hausse** du **chômage**, la **baisse** des **salaires**, la **porte d'entrée dans l'Union européenne**, entre autres éléments.

Elargissons notre champ de vision et **regardons plus loin**. Ces accords mettent en péril notre démocratie directe. En acceptant Schengen, la Confédération helvétique va perdre sa souveraineté et son pouvoir de décision. Pour la première fois dans l'histoire, notre pays

sera contraint d'appliquer la future législation européenne sans aucun pouvoir de codécision. La Suisse va aussi se trouver devant le dilemme de sa tradition humanitaire d'asile. Elle ne pourra plus accueillir un requérant d'asile ayant déjà déposé une demande dans un autre pays de l'Union européenne.

Voyons encore plus loin. L'Europe d'aujourd'hui est en train de mettre en place un système inique. La nouvelle Union européenne refuse et ignore les origines chrétiennes de sa fondation. Elle met en avant des valeurs humanistes qui ne font que favoriser les intérêts de la classe politico-économique et elle pourvoit à la montée de la puissance antichrist.

Sébastien Python - 31.05.05